



## Je travaille au péage

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 29 janvier 2007

---

Je travaille au péage donc je n'aurai plus le droit du fumer dans ma cabine mais je vais voir des gens fumer dans leur voiture mon employeur doit-il me donner une pause pour fumer

Réponse :

Le principe de la pause cigarette n'existe dans aucun texte. Il ne peut donc s'agir que de pauses accordées équitablement à tous les employés du péage, qu'ils soient fumeurs ou non